

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 6 octobre 2017

Invitation presse

Perrine SERRE, Directrice de cabinet du Préfet de la Martinique, présidera la cérémonie officielle de remise de la Croix du combattant à 10 anciens combattants. La cérémonie se déroulera à la préfecture de Fort de France le samedi 7 octobre 2017 à 9h30.

Créée à l'origine à la demande des Poilus de la Grande Guerre, qui ont voulu faire reconnaître par la nation leur statut particulier de participants aux durs combats de 1914-1918, la carte du combattant a été créée par la loi du 19 décembre 1926. La décoration de la « Croix du combattant* » fut créée trois ans plus tard par la loi du 28 juin 1930.

La carte du combattant a été créée pour tous les combattants des guerres 1914-1918, 1870-1871 et des guerres coloniales antérieures à la Première Guerre mondiale, mais au fil des années et des guerres son attribution a été étendue** et s'est appliquée aux guerres de 1939-1945, d'Indochine et de Corée, aux opérations d'Afrique du Nord de janvier 1952 à juillet 1962, d'Afghanistan, du Cambodge, du Cameroun, du Golfe, du Liban, de Madagascar, de Suez, de Somalie, de République centrafricaine, du Tchad, de Yougoslavie, du Zaïre.

Les médias sont invités à assister à cette cérémonie le samedi 7 octobre 2017 à 9h30 à la préfecture de Fort de France, salle Félix Éboué.

Le projet retenu par le jury est l'œuvre de M. Doumenc, ancien combattant. Il a la forme d'une croix pattée aux branches reliées par une couronne de lauriers. Le médaillon central porte la mention **République française avec une effigie de la République coiffée d'un casque lauré. Au revers un glaive est surmonté de rayons avec la mention **croix du combattant**. Le ruban de 36 mm de large, est bleu horizon avec sept raies verticales rouge garance de 1,5 mm.*

**** Précisions en PJ**



Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Préfet de la Martinique*